

12 avr 2020 -13:47

Appartient à [Conseil des ministres du 11 avril 2020](#)

Confirmation d'arrêtés ministériels adoptés dans le cadre de la pandémie liée au coronavirus

Sur proposition de la ministre de l'Economie et des Consommateurs Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal confirmant trois arrêtés ministériels adoptés suite aux mesures prises dans le cadre de la pandémie liée au coronavirus.

Le projet confirme trois arrêtés ministériels contenant des mesures relatives aux voyages à forfait, aux événements et aux dispositifs médicaux. Il s'agit de :

- l'arrêté ministériel du 19 mars 2020 relatif au remboursement des voyages à forfait annulés, modifié par l'arrêté ministériel du 3 avril 2020
- l'arrêté ministériel du 19 mars 2020 relatif aux activités à caractère privé ou public, de nature culturelle, sociale, festive, folklorique, sportive et récréative, modifié par l'arrêté ministériel du 7 avril 2020
- l'arrêté ministériel du 23 mars 2020 portant des mesures particulières dans le cadre la pandémie de SRAS-CoV-2 basées sur le livre XVIII du Code de droit économique, modifié par les arrêtés ministériels des 27 mars et 7 avril 2020

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal confirmant des arrêtés ministériels basés sur le livre XVIII du Code de droit économique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
chargée de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes
handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@muylle.fed.be

Didier Deweerdt
Porte-parole
+32 473 86 16 36
didier.deweerd@muylle.fed.be